



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

ANNÉE 2021

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales**

SOMMAIRE

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- A. Présentation du territoire desservi
- B. Mode de gestion du service
- C. Population desservie
- D. Ressource en eau
- E. Nombre d'abonnements
- F. Volumes vendus au cours de l'exercice
- G. Réseaux

2. TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE

- A. Modalité de tarification
- B. Facture-type
- C. Recettes

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- A. Branchement en plomb
- B. Montants financiers
- C. Etat de la dette
- D. Amortissement
- E. Investissements réalisés au cours de l'exercice
- F. Investissements projetés

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- A. Qualité de l'eau
- B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- C. Rendement du réseau de distribution
- D. Indice linéaire des volumes non comptés
- E. Indice linéaire de pertes en réseau
- F. Taux moyen de renouvellement des réseaux
- G. Indice d'avancement de la protection de la ressource

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

La totalité de l'agglomération, hormis le « Poney Parc » et la « Baronnie », est desservie par le réseau d'eau.

B. Mode de gestion du service

Le service est géré par la Commune de Blodelsheim en régie simple.

C. Population desservie

Le service dessert environ 1 960 habitants soit 98 % de la population de Blodelsheim.

D. Ressource en eau

Le service achète l'eau auprès du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Hardt qui regroupe la Commune de Blodelsheim et le S.I.A.E.P. de Balgau, Fessenheim, Nambenheim et qui a les compétences « production, protection du point de prélèvement et transport jusqu'aux réservoirs respectifs ».

Le puits qui alimente le château d'eau de Blodelsheim se situe en lisière de la forêt de la Harth. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Profondeur du puits :	50 mètres
Diamètre du puits :	600 mm
Équipement :	0 à - 34 m : tube plein et étanche
	- 34 à - 49 m : tube crépiné à nervures repoussées d'ouverture 2mm
	- 49 à - 59 m : tube plein et étanche

Le volume pompé dans ce puits en 2021 est de 92 032 m³.

E. Nombre d'abonnements

La commune de Blodelsheim dessert 778 abonnés.
Tous les branchements sont des branchements domestiques.

F. Volumes vendus au cours de l'exercice

77 276 m³ ont été vendus en 2021.

G. Réseaux

Le linéaire du réseau de canalisations d'eau potable est de 18 050 mètres.

2. TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE

A. Modalité de tarification

Un tarif unique est en vigueur dans la commune, aucune tarification par tranche, ni forfait pour frais fixes, n'ayant été instaurée.

Le coût annuel de la location du compteur s'établit comme suit :

Compteur de 20 mm :	16 €
Compteur de 30 mm :	32 €
Compteur spécial :	46 €

Le tableau ci-après retrace l'évolution du prix de l'eau et de la redevance pour pollution d'origine domestique depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EAU	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,100
REDEV. POLLUTION DOMESTIQUE	0,432	0,432	0,420	0,407	0,395	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350	0,35
TOTAL €	1,432	1,432	1,420	1,407	1,395	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,45

Le service n'est pas assujéti à la T.V.A.

Le tarif 2021 a été fixé par délibération du Conseil municipal du 02 février 2021 ([annexe n°1](#)).

Aucun droit d'accès au réseau n'est appliqué.

B. Facture-type

Les factures d'eau sont établies deux fois par an sur la base de la consommation réelle des six mois précédant la période de facturation.

Les périodes de facturations sont les suivantes :

Janvier	à	Juin
Juillet	à	Décembre

En [annexe n°2](#) un exemple de facture pour un abonné ayant consommé 71 m³ d'eau au cours de la 1^{ère} période de facturation.

Note : Une note d'information de l'Agence de l'Eau portant sur les redevances figurant sur la facture d'eau est jointe au présent rapport ([annexe n°3](#)).

C. Recettes

Vente d'eau :	77 276,00 €
Location des compteurs :	12 856,00 €
Redevance pour hébergement d'une antenne de téléphonie mobile sur le château d'eau :	6 819,32 €
Redevance pour hébergement de concentrateurs Gazpar :	51,08 €

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Branchements en plomb

Aucun branchement en plomb n'a été remplacé dans l'année.
Leur nombre exact est inconnu mais très faible.

B. Montants financiers

Montant des travaux payés en 2021 :

Installation de branchements particuliers :	23 565,30 €
Travaux de renouvellement du réseau :	285 909,42 €
Frais d'études	4 335,98 €
Achat de matériel :	3 472,32 €
Montant des subventions :	néant
Montant des contributions du budget général :	néant

C. Etat de la dette

Annuités de l'exercice :	23 317,18 €
- Dont capital	21 571,53 €
- Dont intérêts	1 745,65 €
Encours de la dette au 31.12.2021 :	353 477,00 €

D. Amortissement

L'état des amortissements fait apparaître les valeurs suivantes :

Amortissement de l'exercice :	40 912,43 €
dont études	-
dont construction et équipement du château d'eau :	897,00 €
dont matériel spécifique d'exploitation :	3 328,43 €
dont réseaux :	36 687,00 €

E. Investissements réalisés au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2021 il a été procédé :

- au renouvellement des conduites d'eau potable de la rue Valentin, du Marché et de l'impasse Hammerstadt,
- à l'installation de branchements particuliers.

F. Investissements projetés

Il est prévu en 2022 de renouveler les conduites d'eau potable de la rue de l'Eglise et de l'impasse du Centre (490 mètres linéaires – 25 reprises de branchements).

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Qualité de l'eau

La conclusion de la synthèse de contrôle sanitaire établie par l'A.R.S. est la suivante :

« En 2021, l'eau distribuée par la commune de BLODELSHEIM est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de bonne qualité. »

Nombre de prélèvements réalisés	Taux de conformité
17	94 %

⇒ Voir annexe n°4

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 60 %.

C. Rendement du réseau de distribution

Volume produit V1	:	0
Volume importé V2	:	92 032
Volume exporté V3	:	0
Volume mis en distribution V4	:	92 032
Valeur des pertes V5	:	14 756
Volume consommé autorisé V6	:	77 276
Volume comptabilisé V7	:	77 276
Volume consommateur sans comptage V8	:	-
Volume du service du réseau V9	:	-

Le rendement du réseau de distribution est de 83,97 %.

D. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,25 m³/km/jour.
(92 032 – 77 276) / (365 j * 18)

E. Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 2,25 m³/km/jour.

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux ne peut être déterminé.

G. Indice d'avancement de la protection de la ressource

Sans objet.

(L'indice est de 80 % mais concerne le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Hardt auquel la Commune de Blodelsheim achète l'eau).

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Néant.

**COMMUNE DE BLODELSHEIM
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN
ARRONDISSEMENT DE COLMAR-RIBEAUVILLE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 février 2021

Sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Date de convocation :

27.01.2021

Nbre de conseillers

en fonction : 19

Présents : 17

Absente excusée : 1

Absent : 1

Procuration : 1

Etaient présents : Liliane HOMBERT, Michel DECKERT-DIESEL, Céline BENSEL, Jean-Bruno FOHRER, François ANTONY, Jean-Jacques FOURMANN, Corinne INVERNIZZI, Tonino FANTETTI, Edith RIEFFLE, Fabrice WINTZER, Alexandre CARITEY, Emilie BERINGER, Sophia ARMAND, Gérard BESIN, Nicole MONTANI, Sandrine HENNER

Absente excusée : Sylvia FURSTOSS

Absent : Laurent HUGELIN

Procuration : Sylvia FURSTOSS à Liliane HOMBERT

Secrétaire de séance : Marine WAGNER

PRIX DE L'EAU

Considérant que le compte administratif 2020 du service de l'eau présente un déficit d'exploitation qui s'explique notamment par un tarif de l'eau particulièrement bas et qui n'a pas évolué depuis plus de quinze ans ;

Considérant que le service de l'eau doit pouvoir maintenir une capacité d'investissement pour permettre de poursuivre la rénovation des conduites anciennes dans les prochaines années ;

Le Conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau	1,10 € le m ³
Location annuelle du compteur de 20 mm	16 €
Location annuelle du compteur de 30 mm	32 €
Location annuelle de compteurs spéciaux	46 €

A ces tarifs s'ajouteront :

- la redevance de pollution domestique fixée à 0,35 € le m³ pour 2021
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,233 € le m³ pour 2021

Le taux de ces deux redevances est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les montants encaissés sont reversés intégralement à cet organisme.

Ainsi, le coût du m³ d'eau facturé à l'abonné s'établira comme suit :

Eau :	1,100 €
Redevance de pollution domestique :	0,350 €
Redevance de modernisation des réseaux :	<u>0,233 €</u>
TOTAL	1,683 €

POUR EXTRAIT CONFORME

La présente délibération est certifiée exécutoire par envoi à la Préfecture

Blodelsheim, le 9 février 2021

Le Maire

François BERINGER



COMMUNE DE BLODELSHEIM

39, rue du Général de Gaulle
68740 BLODELSHEIM
Téléphone : 03-89-48-60-54

Facture

N° 2021-003-000

Le 26/08/2021

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 05/10/2021

EAU & ASSAINISSEMENT

M. :

68740 BLODELSHEIM

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :					Période facturée : du 01/01/2021 au 30/06/2021	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse
		500	571	71	30/06/2021	68740 BLODELSHEIM

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation Eau	71	1,10000	78,10		0,00	78,10
Redevance pour pollution domestique	71	0,35000	24,85		0,00	24,85
Location compteur	1	8,00000	8,00		0,00	8,00
ADDUCTION EAU			110,95		0,00	110,95
Assainissement	71	0,95000	67,45	10,00	6,75	74,20
Redevance pour modernisation réseaux de collecte	71	0,23300	16,54	10,00	1,65	18,19
assainissement part fixe	1	30,64000	30,64	10,00	3,06	33,70
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			114,63		11,46	126,09
TOTAL			225,58		11,46	237,04

NET A PAYER : 237,04 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0,00275 euros par litre
Total Abonnement : 41,70 euros

Vous pouvez payer cette somme sur Internet par carte bancaire (et par prélèvement) en vous connectant sur :
www.payfp.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 047532

Référence : 2021-EA-00-

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

PAYABLE A LA TRESORERIE DE NEUF-BRISACH
par chèque ou virement
4 rue des Vosges
68600 Neuf-Brisach
Tél: 03 89 72 54 35
IBAN : FR433000100307D684000000002 - BIC : BDFEFRPPCCT

**REFERENCES**

1er S Blodelsheim N 2021
Coll 041
100
Numéro 2021-003-000 Clé1 2
Echéance 05/10/2021 Clé2 Q
NET A PAYER 237,04 euros

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau

vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



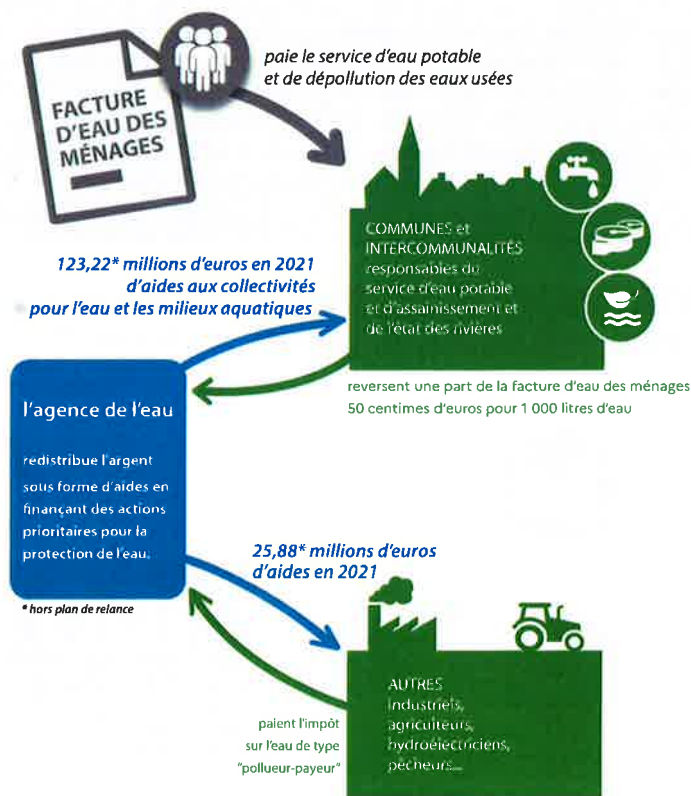
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art 31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

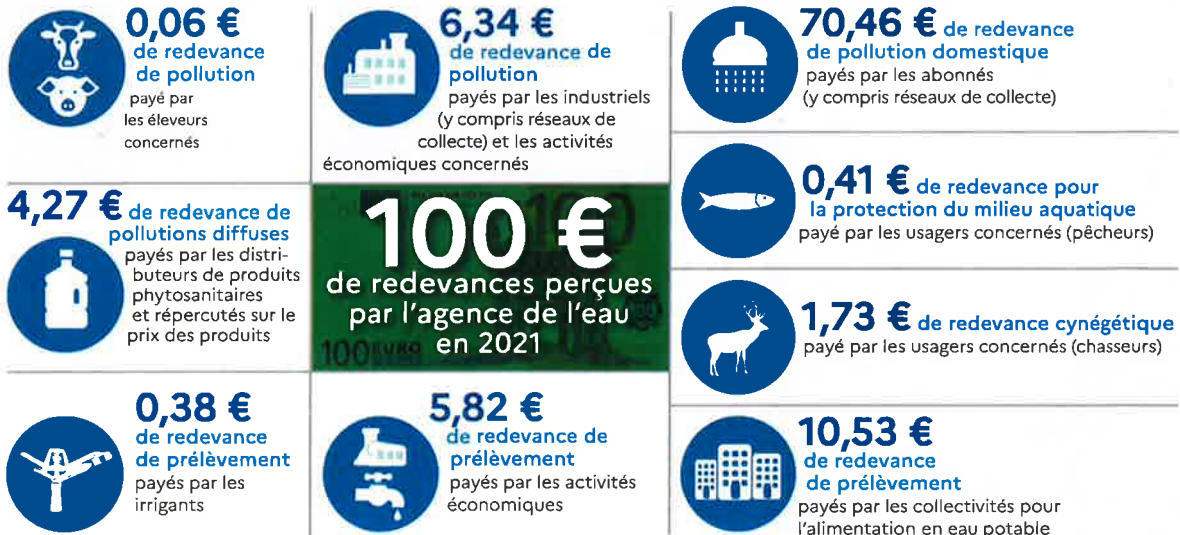
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



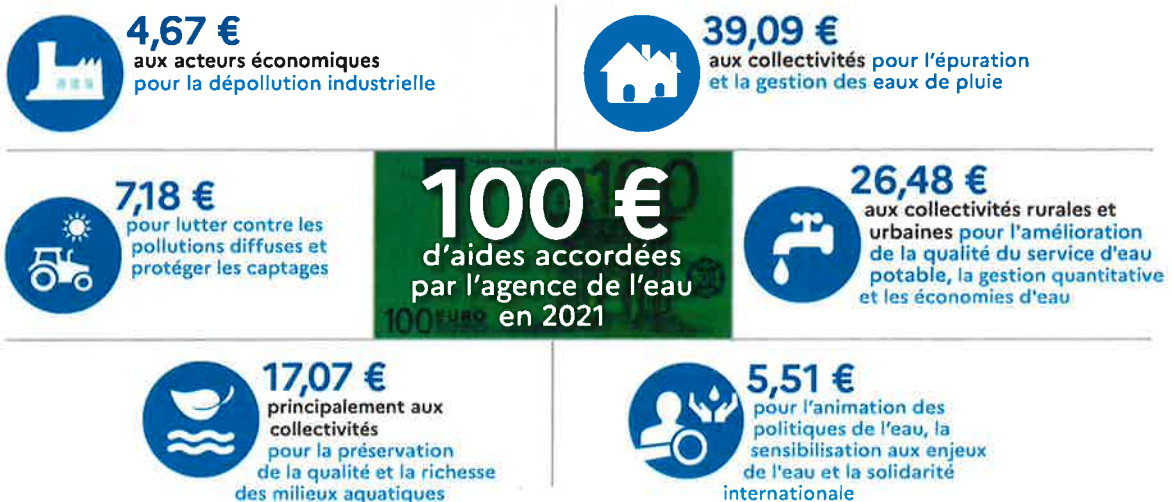
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr



Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

BLODELSHEIM

ORIGINE DE L'EAU

La commune de Blodelsheim (1974 habitants) est alimentée en eau par un forage. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 04/05/2006 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

17 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 17 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 94 %

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

Eau de bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 26,2°f (degré français)
- pH : 7,6

Eau dure (calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 18,3 mg/l
- Teneur maximale : 19,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 22,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 16,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,03 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau distribuée par la commune de BLODELSHEIM est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur.

Sur le plan bactériologique, elle est de bonne qualité.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (lirage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérogène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.